REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 1001/180 DU 30 NOVEMBRE 2018 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES AU CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidents de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/01 du 20 août 2015 portant Nomination des Vice-Présidents de la République ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE:

Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet Adjoint du Premier Vice-Président de la République :

Monsieur Arnaud IRAKOZE, en remplacement de Monsieur Abel Gashatsi.

Article 2 : Est nommé Conseiller Principal au Bureau chargé des Questions Politiques et Diplomatiques :

Ambassadeur Callixte SINZINKAYO, en remplacement de Madame Evelyne MANIRAGABA.



Article 3 : Sont nommés conseillers à la Cellule Presse et Communication :

Madame Graciose NKURUNZIZA, en remplacement de l'Ambassadeur Callixte SINZINKAYO;

Monsieur Amédée HABIMANA, en remplacement de Monsieur Olivier NKURUNZIZA.

<u>Article 4</u> : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives :

Monsieur Ernest NAHIMANA, en remplacement de Madame Hyacinthe NIYONZIMA.

<u>Article 5</u> : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Economiques :

Monsieur Salvator SINOMENYA, en remplacement de Madame Odette BIZUMUREMYI.

<u>Article 6</u>: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 7</u>: Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 30 novembre 2018,

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sind

Gaston SINDIMWO.-

Pierre NKURUNZIZA.